



UNIVERSITÉ PARIS
PANTHÉON-ASSAS

Engagement étudiant concernant l'usage de l'IA à l'IFP

En tant qu'étudiant de l'Institut Français de Presse de l'université Paris-Panthéon-Assas, je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'utilisation des IA génératives concernant mes rendus et devoirs accomplis dans le cadre de ma formation.

Je peux utiliser l'IA générative comme un outil d'appui pour mes travaux personnels, mais non comme un substitut à ma réflexion personnelle. Les usages possibles incluent :

- Brainstorming, exploration d'idées.
- Recherche d'informations préliminaires sur un sujet.
- Aide à la reformulation d'une idée.
- Identification de ressources bibliographiques.
- Rédaction et style (orthographe, synonymes, syntaxe...).
- Proposition de plans préliminaires.
- Résumés ou synthèses provisoires.
- Mise en forme des références bibliographiques selon une norme (APA, MLA, etc.).
- Premiers jets pour des traductions.
- Génération de brouillons de code, scripts ou algorithmes.
- Création de graphiques, présentations ou images (signalés comme issus d'IA).

L'usage de l'IA peut être toléré dans les conditions indiquées plus haut. Cependant, **certaines utilisations sont formellement interdites** et feront l'objet de sanctions (de la note jusqu'à la procédure disciplinaire) :

- Reprendre intégralement les phrases, les paragraphes ou artefacts produits par une IA et les intégrer tels quels dans un document multimédia ou non, dans un exposé ou toute autre production dont je suis censé être l'auteur. Un tel usage constitue un plagiat.
- Inventer de fausses références, auteurs, articles, témoignages, verbatims d'entretiens, données d'analyse. Cela relève de la fraude académique.
- Transmettre des données personnelles (par exemple celles de vos enquêtes) à une IA dont le fonctionnement implique un stockage externe ou un ré-entraînement des modèles, ce qui est le cas par défaut de la quasi-totalité des IA commerciales comme ChatGPT ou Perplexity. Cela inclut la transcription automatique d'entretiens qualitatifs ou l'analyse de bases de données sensibles via des IA commerciales non sécurisées.
- L'usage de l'IA est strictement interdit lors des examens (épreuves écrites terminales, secondes chances, rattrapages, deuxième session), sauf mention contraire explicitement indiquée par l'enseignant. Tout manquement constitue une fraude et m'expose à des sanctions disciplinaires.

Tout autre usage qui ne rentre pas dans les catégories citées parmi les usages interdits ou autorisés doit faire l'objet d'une demande auprès de l'enseignant concerné.

Ces utilisations sont autorisées sous deux conditions :

1. Elles doivent être mentionnées clairement dans le cadre d'une IAgraphie présente en fin de document, en précisant l'outil utilisé. Les prompts et les résultats des requêtes doivent être conservés et pourront être demandés par l'enseignant.

Example :

ChatGPT, "Donne-moi une liste de références académiques sur la sociologie des problèmes publics",
requête effectuée le XX/XX/XX

Perplexity, "Traduis en anglais le texte suivant : [...]", requête effectuée le XX/XX/XX

2. Elles doivent faire l'objet d'une présentation analytique expliquant la démarche, les outils mobilisés (avec leur version), les difficultés et apports. Selon les rendus et les consignes des enseignants, cette présentation peut figurer en introduction, dans une partie dédiée (par ex. une section "méthodologie" dans un mémoire) ou en annexe.

L'utilisation de l'IAG ne peut pas se substituer à ma réflexion et à mes lectures personnelles. Je suis donc pleinement responsable du contenu rendu, y compris des erreurs factuelles, des références inexactes, des formulations biaisées ou encore des plagiat produits par l'IA. En cas de fraude manifeste (par exemple des références inventées ou un texte entièrement généré sans travail critique de l'étudiant), je sais que les sanctions prévues par le règlement intérieur pourront s'appliquer.

A ce titre, je m'engage à

- Lire de manière analytique et critique les contenus proposés par l'IA
- Vérifier les informations auprès de sources fiables (ouvrages, articles scientifiques, données officielles).
- Citer correctement mes références et ne jamais reprendre celles générées par l'IA sans vérification.
- Maintenir mon esprit critique en évaluant la cohérence, la pertinence et la validité de ce qui est proposé.

Je reconnais également avoir pris connaissance des recommandations du Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche de juin 2025 concernant le cadre d'usage de l'IA en éducation¹, et notamment du fait que "l'utilisation d'une intelligence artificielle générative pour réaliser tout ou partie d'un devoir scolaire, sans autorisation explicite de l'enseignant et sans qu'elle soit suivie d'un travail personnel d'appropriation à partir des contenus produits, constitue une fraude".

Prénom : Nom :

Numéro étudiant :

Niveau de formation et parcours :

Date :

Signature :

¹ Consultable ici : <https://www.education.gouv.fr/media/227697/download>